

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ 03.88.70.62.28

www.hengwiller.fr

mairie.hengwiller@orange.fr

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2024

Sous la présidence de M. le Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Quorum : 6

Date de convocation : 28 novembre 2024

Nombre de conseillers présents : 9

Étaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – OERTEL Christian – FRENKEL Jean-Louis – ANDRES Aurore – BURGER Patrick - HEIM Raphaël – FRITZ Julien

Absentes excusées : BIANCHI Nathalie, DIETRICH Nathalie

Nombre de votants : 9

Assistait en outre à la séance Mme Doria-Judith HALLER, en qualité de secrétaire de mairie.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire décide d'ajouter le point 2024-08-09 – Prime de Noël destinée aux employés communaux ainsi que le point 2024-08-10-. Entretien de la forêt communale.

- 1) Désignation du Secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV de la séance du 17 octobre 2024
- 3) Poste d'agent communal : suivi du processus de recrutement
- 4) Logements communaux : suivi des loyers et éventuels travaux à prévoir
- 5) Demande d'achat de deux terrains communaux
- 6) Appel à cotisation : adhésion à la Fondation du Patrimoine année 2024

- 7) Organisation de la fête du 3^{ème} âge
- 8) Communications et divers
- 9) Prime de Noël destinée aux employés communaux
- 10) Entretien de la forêt communale

2024-08-01 – Désignation du Secrétaire de Séance

M. FRENKEL Jean-Louis est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2024-08-02 – Adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

2024-08-03 – Poste d'agent communal : suivi du processus de recrutement

La vacance de poste publiée sous le numéro 067241022001745 le 22 octobre concernant le recrutement d'un agent communal responsable de l'entretien des espaces verts a pour le moment obtenu 2 candidatures.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ces candidatures. La vacance de poste continuera pour le moment à être prolongée.

2024-08-04 – Logements communaux : suivi des loyers et éventuels travaux à prévoir

Logement au-dessus de la mairie :

Dans le but de procéder à l'installation d'une douche à la place de la baignoire existante, l'entreprise O.S RENOV propose un devis d'un montant de 4 311,86€ HT, 4 743,05€ TTC.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après délibérations, décide par 8 voix et 1 abstention de valider le devis d'un montant de 4 743,05€ TTC et de l'inscrire au budget 2025.

Le maire informe également le conseil municipal que les loyers des logements communaux conformément aux contrats de location peuvent suivre l'augmentation de l'indice de référence des loyers à la date anniversaire de la prise de location. Par conséquent, il propose au conseil municipal d'augmenter les deux loyers des logements communaux aux dates d'anniversaire de la prise de location, à savoir :

- Pour le logement au-dessus de la mairie à la date du 1^{er} janvier 2025
- Pour le logement au-dessus de l'école à la date du 1^{er} décembre 2025

L'augmentation se fait en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'Insee.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide après délibérations d'augmenter les deux loyers en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'Insee à la date d'anniversaire de location, à savoir :

- Pour le logement au-dessus de la mairie à la date du 1^{er} janvier 2025
- Pour le logement au-dessus de l'école à la date du 1^{er} décembre 2025

2024-08-05 – Demande d'achat de deux terrains communaux

Mr. MILLEMANN Laurent et Mme BLAES Nadège ont fait un courrier daté du 19 novembre 2024 afin de transmettre une demande d'acquisition de deux terrains appartenant à la commune :

- Parcelle numéro 181, section n°1 d'une superficie de 63m².
- Parcelle numéro 182, section n°1 d'une superficie de 262 m².

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, après que Monsieur le Maire se soit retiré, décide après délibérations de procéder à la vente de ces deux parcelles au prix de 75€ l'are.

2024-08-06 – Appel à cotisation : adhésion à la Fondation du Patrimoine année 2024

Comme l'an dernier, le Maire soumet au conseil municipal l'adhésion à la Fondation du Patrimoine et indique que la cotisation au titre de 2024 s'élève à 100 € pour les communes en-dessous de 500 habitants.

Pour information, extrait d'un mail datant du 7 novembre relatif à la Fondation du Patrimoine :

« En adhérant, vous soutenez l'action de la Fondation du patrimoine : vous nous permettez de financer la présence sur le terrain de nos 24 bénévoles, d'attribuer de nouveaux labels, de prospecter des mécènes et de soutenir financièrement des travaux dont les coûts sont croissants avec l'inflation et la pénurie de certains matériaux.

Les 30 bénévoles de la Fondation du patrimoine, présents partout en Alsace, sont les interlocuteurs des élus et des propriétaires privés pour conduire tous ces projets. La Fondation du patrimoine peut vous aider à renforcer l'attractivité de votre territoire communal, comme elle l'a déjà fait pour 600 communes en Alsace, que ce soit pour la restauration de votre patrimoine public (églises, lavoirs, fontaines, ouvrages et bâtiments civils, théâtres, musées), du patrimoine privé (maisons, fermes, moulins) comme du patrimoine naturel. Chaque année, 30 chantiers de travaux sont achevés en Alsace. »

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine et de verser la somme de 100 € à cette Fondation.

2024-08-07 – Organisation de la fête du 3^{ème} âge

La fête du 3^{ème} âge se déroulera le dimanche 19 janvier 2025 à partir de 11 heures.

La préparation de la salle est prévue le samedi 18 janvier à partir de 9h.

Le rangement aura lieu le lundi 20 janvier à partir de 9h.

Trois menus sont proposés aux conseillers. Après concertation, le menu n°3 est retenu pour cette journée spéciale, à savoir :

Entrée : quenelle de brochet avec sa crème de butternut et chips de panais

Plat : filet mignon de porc sauce aux champignons avec spaetzle et chou braisé

Dessert : assiette gourmandises

Le coût est de 27€ par menu.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'inscrire ce coût de 27€ par menu et par personne au budget de la commune. Cette dépense sera inscrite au compte « Fêtes et cérémonies ».

2024-08-08 – Communications et divers

Réfection de la réplique de la grotte de Lourdes :

Un dépassement de 5 600€ a eu lieu par rapport au premier devis. La facture a d'ores et déjà été réglée par la commune. L'entreprise WABARTHA doit donc procéder à la réalisation de la fin du chantier rapidement.

Panneau d'agglomération :

Afin de procéder à la régularisation du nouvel emplacement du panneau d'agglomération, il faut faire un PV d'arpentage et se rendre chez le notaire.

Le lotisseur prendra en charge les frais liés à l'arpentage ainsi que les frais du géomètre.

Salle des fêtes :

Des travaux sont à prévoir :

- Une pièce du chauffage est défectueuse. Le coût prévisionnel pour le remplacement de cette pièce est de 262€ HT.
- Le relai de contact du ballon d'eau chaude est également défectueux.

Jardin du souvenir :

Le jardin du souvenir est en mauvais état. Beaucoup de mauvaises herbes y poussent. Il faudrait trouver une solution pour embellir cet endroit.

Suivi des demandes de permis de construire et nouvelles demandes :

PC 067 190 24 R0004 : GASSMANN Julien, JUNG Manon

Objet : construction d'une maison individuelle (Lot 4, lotissement « Le petit pré »)

Dossier accepté

PC 067 190 24 R0005 KOELSCH Lucie, HEBERT Quentin, rue du Schneeberg

Objet : rénovation d'une maison suite à un sinistre

Dossier accepté

PC 067 190 24 R0006 LE DUO

Objet : construction de 2 maisons individuelles (lotissement)

En attente de pièces complémentaires

PC 067 190 24 R0007 LE DUO

Objet : construction de 2 maisons individuelles (lotissement)

En attente de pièces complémentaires

Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire :

Date de réception DIA	N° d'enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
21/10/2024	10/2024	Section 8 parcelle 5/123 Auf der Milchmatt LCA/GIESSLER-FRITSCH	Pas de préemption

2024-08-09 – Prime de Noël destinée aux employés communaux

Le Maire propose au conseil municipal d'accorder au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année des bons d'achat à utiliser au Centre Commercial « Leclerc » de Marmoutier.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité d'accorder à chaque agent communal un bon d'achat de 150 € à utiliser au Centre Commercial « Leclerc » de Marmoutier, soit 4 bons d'achat d'une valeur totale de 600 € et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de ces bons, dont la dépense sera imputée au chapitre frais de réception.

2024-08-10 – Entretien de la forêt communale

Pour faire suite à la problématique évoquée lors du conseil municipal le 17 octobre 2024, BIANCHI Claude et ULRICH Pascal proposent de s'occuper de débarrasser le bois. En contrepartie, ils pourront l'utiliser à usage personnel.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité d'accorder à BIANCHI Claude et ULRICH Pascal le droit d'utiliser le bois à usage personnel. Ils devront chacun payer 200€ à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**Le Maire,
Marcel BLAES**